

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2015

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 08

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Laetitia HOLTZ

MM. Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, JOSYFYSZYN Ludovic et Olivier ROMINGER.

Absents excusés : - M. Yves KLEIN donnant procuration de vote à M. Raymond NICKLER, Maire
- Mme Hélène VERBEECK donnant procuration de vote à M. Ludovic JOSYFYSZYN

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 27.02.2015
3. Taux d'imposition 2015
4. Contributions directes
5. Décisions modificatives
6. Demandes de subvention
7. Loyer de la Maison Forestière de Ranspach

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Concession d'un abri sis en forêt communale.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Frédéric CAQUEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 27.02.2015

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Taux d'imposition 2015

Le rôle du Conseil Municipal est de fixer les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la Direction des Finances Publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'Assemblée de voter pour l'exercice 2015, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la Commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant la nécessité de consolider les marges financières de la Commune, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile, M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de la fiscalité pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

FIXE les taux d'imposition 2015 comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux 2015
Taxe d'habitation	18,18 %
Taxe sur le foncier bâti	22,86 %
Taxe sur le foncier non bâti	73,29 %

N° 4 - Contributions directes 2015

Suite au vote des taux d'imposition 2015, le Conseil Municipal prend bonne note que le produit fiscal attendu pour 2015 est porté à 161 307 €.

Par conséquent, le montant initial de l'article 7311 voté au Budget primitif 2015 d'un montant de 151 671 € est porté à 161 307 €.

Cette décision fera l'objet d'une décision modificative.

N° 5 - Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les décisions modificatives au Budget Primitif Commune suivantes :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	€
673	400.00
O22	-400.00
RECETTES	
7022	5 000.00
7311	9 636.00

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	€
204151	200.00
21578/47	1 000.00
O20	-1 200.00

N° 6 - Demandes de subvention

- a) L'AFM TELETHON de Vandoeuvre les Nancy sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organisme et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

- b) La Maison Familiale Rurale de Saulxures sur Moselotte sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organisme et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

- c) L'Association ARAHM de Strasbourg sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organisme et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

- d) L'Association AFSEP de Launaguet (31) sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organisme et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

- e) L'Association AIDES de Mulhouse sollicite une aide financière auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organisme et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N° 7 - Loyer de la maison forestière

Depuis le 1^{er} janvier 2015, M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent de l'ONF est officiellement affecté sur Ranspach et Mollau.

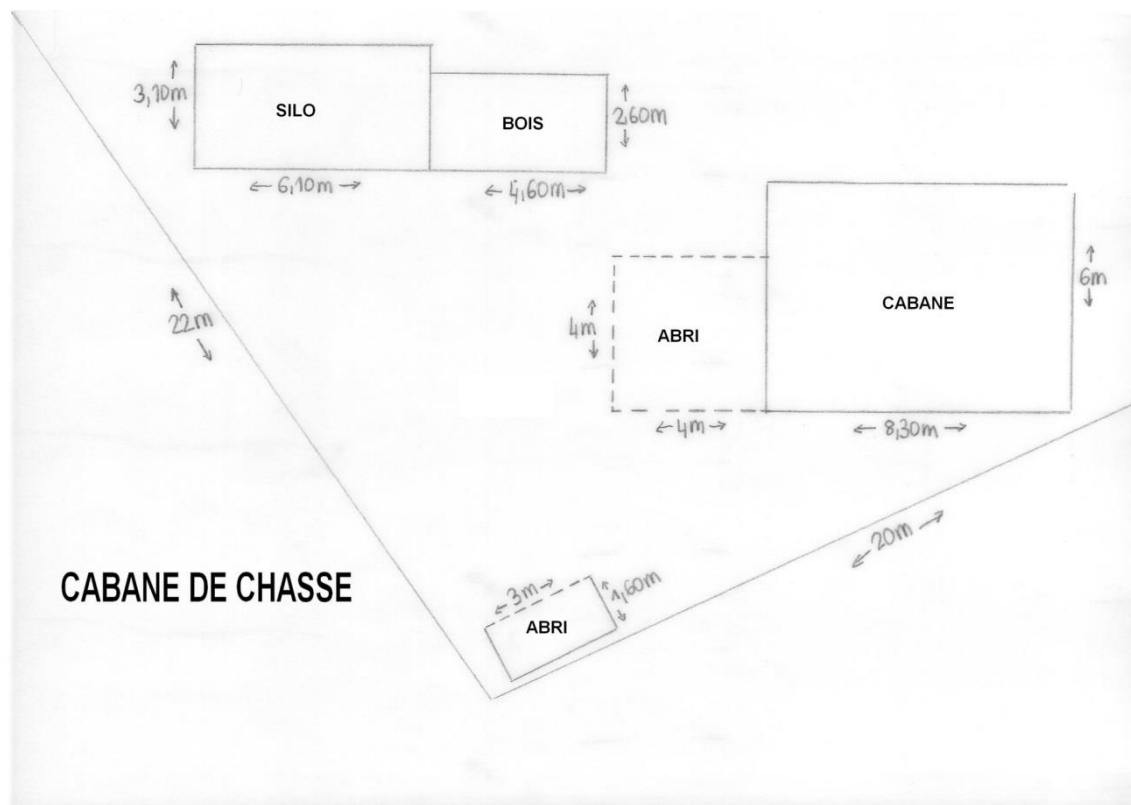
La quote-part du loyer 2015 de la Maison Forestière, réparti en fonction de la surface boisée de chaque commune, est fixé comme suit :

Commune	Loyer	Surface
Mollau	3 764 €	454 ha
Ranspach	6 219 €	750 ha
Total	9 894 €	1 204 ha

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

N° 8 - Concession d'un abri sis en forêt communale

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de renouvellement de la concession signée avec M. Roland LEHMANN, adjudicataire du lot Communal n°1 pour l'occupation d'un abri sis en forêt communale.



La présente concession serait consentie du 02.02.2015 au 01.02.2024.

Pendant la période hivernale, le déneigement sera assuré par l'Agent technique, dès que l'épaisseur de neige sera supérieure à 20 cm, de façon à permettre l'accès aux chasseurs avec des véhicules équipés 4X4.

La taxe foncière sera acquittée par la Commune comme par le passé.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet de concession présenté,

CHARGE le Maire à signer ladite convention avec M. Roland LEHMANN.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Situation financière

M. Daniel ISENCHMID, 2^{ème} Adjoint en charge de la finance, fait un point sur la situation financière arrêtée au 26 mars 2015 représentant les finances engagées du 01.01.2015 au 26.03.2015.

Invitations AMHR

- a) Le Maire donne lecture d'une invitation à une réunion de l'AMHR sur le thème de la Commune Nouvelle qui aura lieu le vendredi 24 avril de 9h à 12h à Wittenheim.

- b) Il donne également lecture d'une invitation à une réunion d'information sur le thème climat-air-énergie qui aura lieu le jeudi 23 avril de 18h à 20h à Burnhaupt-le-Haut.

Kirchacker

M. le Maire et le 1^{er} Adjoint ont reçu M. Antoine TACQUARD en Mairie ; son entreprise, SYLVA TECHNIC, qui est actuellement en vente, possède des parts au Kirchacker. Le repreneur n'est pas intéressé par le rachat de ces parts. De ce fait, M. Antoine TACQUARD propose à la Commune de les racheter. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Étang Marc DAGON

Lors de ce même entretien, M. Antoine TACQUARD souligne un risque de pollution, suite aux rejets des alevins, dans le Rimbachruntz, si M. Marc DAGON agrandit son étang. Une rencontre sur place avec les intéressés sera organisée prochainement.

Village Séniors à Dannemarie

M. le Maire donne lecture d'un article paru dans les DNA, au sujet de la création d'un village Séniors à Dannemarie. Il informe le Conseil qu'il a, d'ores et déjà, pris un RDV avec M. HOLLER de 2BGH IMMO afin de prendre quelques renseignements sur les différentes démarches à entreprendre.

Prochain Conseil Municipal : 29 mai 2015

Clôture de la séance à 22h15